

Conseil Municipal du 7 juillet 2014

Compte-rendu.

Conseillers Municipaux : Effectif : 39 ; Présents : 33 ; Pouvoirs : 5 ; Absent : 1.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE SEPT JUILLET, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN L'HOTEL DE VILLE SOUS LA PRESIDENCE DE M. Eric LE DISSES, MAIRE, PAR SUITE DE CONVOCATION EN DATE DU 25 JUIN 2014.

ETAIENT PRESENTS : MMES, MM. LE DISSES Eric, Maire, ROCCARO Lorenzo, COLIN Patricia, BIOLLEY Claude, PRADEL Véronique, GUIOT Robert, AGULLO Pascal, CUDENNEC Odile, LO IACONO Michel, LANCIAL Florence, BRAVI Fabien, BRIERE Isabelle, CANTO Bernard, ROS Marie-Rose, Adjoints, PONTOUS Guy, MATTEONI Guy, ANDRE Antoine, POMMIER Jocelyne, MOMPRIVE Claudette, GOELZER Martine, VILORIA Patrick, SUCCAMIELE Nathalie, DELOURS Dominique, BAUMULLER Yves, PANAGOUDIS Grégory, SINOPOLI Emmanuelle, ARAKELIAN Rémy, MANFREDI Pierre, SAID Jacqueline, BLESSEMAILLE Monique, GOMEZ Vincent, TORNAMBE Joseph, SUIRE VINCIGUERRA Catherine, conseillers municipaux.

ABSENTS : M. LAVIE Laurent.

ONT DONNE POUVOIR : Mme BONTOUX Dominique à M. BIOLLEY Claude, Mme CHARVOT-ISNARD Jeanine à Mme COLIN Patricia, Mme GRENOY Stéphanie à M. GUIOT Robert, M. AMODRU René à M. MANFREDI Pierre, Mme LANTERMO Christiane à M. GOMEZ Vincent.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ARAKELIAN Rémy.

Ouverture de la séance : 18h00

- Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.
- Il donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis.
- Le conseil désigne Monsieur Rémy ARAKELIAN en qualité de secrétaire de séance.
- Le Secrétaire de séance donne lecture des Décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 20 juin 2014 :

N°S DATE	OBJETS
265 25/06	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION MARIGNANE BUDO KAI
266 25/06	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'UN LOCAL DENOMME MAISON DES ANCIENS « LOU ROUSTIDOU » 9 PLACE CAMILLE DESMOULINS
267 25/06	S.J.R.A. DENONCIATION DE LA MISE A DISPOSITION DE LA PARCELLE BY 12 PAR MONSIEUR MARIO BRUNETTO

268 25/06	ESPACE ST EXUPERY CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU THEATRE MOLIERE AVEC LA SARL MEDIA PROD COMEDIE « RECHERCHE PIGEON DESESPEREMENT » LE 7 NOVEMBRE 2014
269 25/06	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL SIS 2 RUE CAZEAUX A L'ASSOCIATION DES RETRAITES DU NOUVEAU MARIGNANE
270 25/06	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION C.M.S. SPORTS LOISIRS
271 25/06	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION DE SALLES DU CONSERVATOIRE DE DANSE A L'ASSOCIATION LES ARTS MÊLÉS
272 25/06	ESPACE ST EXUPERY FESTIVAL DE THEATRE PIECE « FROU FROU LES BAINS » LE 28 SEPTEMBRE 2014 ASSOCIATION LES COMEDIENS DES QUATRE TOURS
273 25/06	ESPACE ST EXUPERY SPECTACLE « JULIEN COURBET » LE 21 NOVEMBRE 2014 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU THEATRE MOLIERE SARL ALG
274 25/06	ESPACE ST EXUPERY SPECTACLE « SOSIES DE MAHE ET M FARMER » LE 22 AOUT 2014 CONTRAT L.G.M. PROD
275 25/06	ESPACE ST EXUPERY SPECTACLE « NORMAN » LE 7 OCTOBRE 2014 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU THEATRE MOLIERE SARL ARTS ET LOISIRS GESTION
276 25/06	COMMANDE PUBLIQUE MAINTENANCE DE LA PROTECTION INCENDIE DE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX
277 25/06	ESPACE ST EXUPERY SPECTACLE « LES LEGENDES DE LA SOUL » AVEC L'ORCHESTRE LES MELOMANES LE 10 AOUT 2014 LES MELOMANES ASSOCIATION
278 25/06	ESPACE ST EXUPERY ANIMATIONS SPECTACLE DE CIRQUE « MORENO YOHAN » le 11 JUILLET 2014
279 25/06	ESPACE ST EXUPERY CONCOURS DE CHANT LE 24 AOUT 2014 SPECTACLE « LES MELOMANES ASSOCIATION »
280 25/06	SERVICE POPULATION RETROCESSION CONCESSION DECENNALE FAMILLE CAYREYRE
281 25/06	S.J.R.A UTILISATION D'EMPRISES DOMANIALES EN VUE DE LA REALISATION DU BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICES (B.H.N.S.) CONVENTION AVEC LE S.M.I.T.E.E.B.
282 30/06	ESPACE ST EXUPERY CONCERT AVEC DAVE LE 23 AOUT 2014 SUR LE COURS MIRABEAU CONTRAT MHO
283 30/06	COMMANDE PUBLIQUE REPARATION DE JEUX DE COURS ET D'ESPACES PUBLICS
284 30/06	D.R.H./ PREVENTION CONVENTION DE PRESTATION DE LA SANTE AU TRAVAIL
285 30/06	N.I.T.C ADHESION A L'ASSOCIATION VILLE INTERNET
286 30/06	SERVICE POPULATION PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES OBSEQUES DE PERSONNES DEPOURVUES DE RESSOURCES. MME MARIANNA OURENIA

287 30/06	OPAH RU SUBVENTION POUR TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES MME ANNA RIZZO 4 RUE CAZEAUX
288 30/06	OPAH RU SUBVENTION POUR TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES MME HATICE SAHIN 14 AVENUE JEAN MERMOZ
289 30/06	SPORT COURSE PEDESTRE « COURSE DES ETANGS » LE 31 AOUT 2014. CONVENTIONS DE PARTENARIAT.
290 3/07	MARCHES PUBLICS CONTRAT DE GARDIENNAGE DES INSTALLATIONS NAUTIQUES TEMPORAIRES DE LOISIRS MARIGNANE PLAGE SAISON 2014 EURL SID SECURITE
291 7/07	ESPACE SAINT EXUPERY SPECTACLE AVEC VILLAGE CREW- TRIBUTE TO VILLAGE PEOPLE – LES MELOMANES LE 20 JUILLET 2014 LIVE CONTACT PRODUCTIONS

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2014 est adopté à l'unanimité (pour : 38).

Puis, il est passé à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL,

DECIDE, à la majorité (pour : 34 ; abstentions : 4, M. GOMEZ, *Mme LANTERMO*, *Mme SUIRE-VINCIGUERRA*, M. TORNAMBE), **DE MODIFIER** la liste des commissaires suppléants, adoptée par délibération n°166 du 30 avril 2014, **DE PROPOSER** Monsieur Alain PASCUAL, demeurant à Gignac La Nerthe, en remplacement de Monsieur Harold SIMPSON.

DECIDE à la majorité (pour : 34 ; contre : 1, M. TORNAMBE ; abstentions : 3, M. GOMEZ, *MME LANTERMO*, *Mme SUIRE-VINCIGUERRA*), **DE CONCLURE** un avenant n°1 au traité d'affermage pour l'exploitation du service de restauration collective municipale, conclu à effet du 1^{er} janvier 2012 avec ELRES SAS, **DIT QUE** cet avenant prolonge ledit traité d'une durée d'un an, courant du premier janvier au trente et un décembre 2015, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

DECIDE à la majorité (pour : 37 ; abstentions : 1, M. TORNAMBE), **D'ADOPTER** le Règlement Intérieur du Guichet unique, **DE PRECISER** que son entrée en vigueur est immédiate.

DECIDE à l'unanimité (pour : 38), **D'ADOPTER** le Règlement Intérieur de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement, **DE PRECISER** que son entrée en vigueur est immédiate, **D'ABROGER** tout acte intérieur portant sur le même objet.

DECIDE, à la majorité (pour : 37 ; abstention : 1, M.TORNAMBE), **D'ADOPTER** le Règlement Intérieur du Service de Garderie Scolaire, **DIT** qu'il entrera en vigueur à la rentrée scolaire de septembre 2014, **PRECISE** que tout acte antérieur portant sur le même objet est abrogé.

DECIDE à l'unanimité (pour : 38), **DE MODIFIER** l'article 4, alinéa 1, du règlement intérieur du Centre d'Animation Sportif, comme suit : « *La participation financière des parents est calculée et fixée sur la base d'un tarif journalier dégressif en fonction du revenu du foyer et du nombre d'enfants fréquentant le Centre d'Animation Sportif.* », **D'ADOPTER** le nouveau règlement ainsi modifié qui abroge et remplace le précédent règlement.

DECIDE, à la majorité (pour : 37 ; abstention : 1, M. TORNAMBE), **D'ADOPTER** le Règlement Intérieur du Service de Restauration Scolaire, **PRECISE** que son entrée en vigueur est immédiate, **DIT QUE** sont abrogés tous actes antérieurs portant sur le même objet.

DECIDE, à la majorité (pour : 30 ; contre : 6, M. AMODRU, M. MANFREDI, MME SAID, MME BLESSEMAILLE, MME SUIRE-VINCIGUERRA, M. TORNAMBE ; abstentions : 2, M. GOMEZ, MME LANTERMO), **D'APPROUVER** la mise à disposition de l'immeuble communal sis 27, cours Mirabeau, cadastré AO 58, d'une superficie de 247 m², composé de deux bâtiments R+1, au bénéfice de l'Association de l'Oustaou Raimu, représenté par sa Présidente, Mme Isabelle NOHAIN, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire signer tous actes aux effets ci-dessus.

DECIDE, à l'unanimité (pour : 38), dans le cadre du plan de gestion de la colline Notre-Dame élaboré en collaboration avec l'Office National des Forêts et des travaux d'amélioration de sa forêt communale, **D'APPROUVER** le projet qui lui a été présenté, **DE SOLLICITER** l'attribution d'une aide publique du Conseil Général, suivant le plan de financement prévisionnel ci-après :

(taux maximum autorisé de 80 % d'aides publiques) :

Financier	Taux	Montant sollicité en Euros
CONSEIL GENERAL	50 %	11 543,00 €
AUTO FINANCEMENT	50 %	11 543,00 €
MONTANT TOTAL	100 %	23 086,00 €

DE GARDER la maîtrise d'ouvrage de l'opération et de confier la maîtrise d'œuvre à l'O.N.F. , **DE S'ENGAGER** à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par les subventions : ressources propres, **CERTIFIE QUE** la commune n'a pas délégué compétence à un regroupement de communes pour l'opération concernée, **CERTIFIE QUE** le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet, **CERTIFIE QUE** les parcelles cadastrales communales sur lesquelles les travaux ont lieu relèvent du Régime Forestier, **S'ENGAGE** à recueillir les autorisations préalables requises par la réglementation en vigueur, **S'ENGAGE** à réaliser annuellement les travaux et entretiens indispensables à la bonne fin de l'opération et à laisser affectés à la production forestière les terrains sur lesquels auront été effectués les travaux ayant justifié l'octroi de cette aide, **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document ou acte relatifs à ce projet.

DECIDE à l'unanimité (pour : 38), **DE REAJUSTER**, la tranche 2013 du C.D.D.A. 2013-2014, **DE REVENTILER** certains soldes de subvention sur d'autres projets de la tranche 2014 du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2013/2014, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

DECIDE à l'unanimité (pour : 38), **DE DEPOSER** trois nouvelles demandes de subvention pour les opérations listées ci-dessous, qui seront soumises à l'approbation du Conseil Général :

N° PROJET	PROJETS RETENUS POUR 2014	TOTAL H.T.	TOTAL T.T.C.
1	Crèche Ile aux enfants – Aménagement de la cour	75 000,00	90 000,00
2	Gymnase Saint-Pierre – Réfection suite incendie	75 000,00	90 000,00
3	Guichet unique - Extension	75 000,00	90 000,00

De SOLLICITER auprès du Conseil Général, dans le cadre de son soutien aux communes pour la réalisation de travaux de proximité et en conformité avec le protocole y afférent, une aide de 80 % des montants hors taxes, **PRECISE QUE** les recettes seront inscrites après obtention des subventions, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces dossiers.

DECIDE à la majorité (pour : 33 ; abstentions : 5, M. AMODRU, M. MANFREDI, MME SAID, MME BLESSEMAILLE, M. TORNAMBE), **D'APPROUVER** la Convention avec la société R & G Productions pour la réalisation des émissions de la société nationale de programme France 3 « MIDI EN FRANCE » du 19 au 23 septembre 2014 (émissions diffusées en direct ou différé, du lundi 22 au vendredi 26 septembre 2014 - tournage les 22 et 23 septembre), **DIT QUE** la contribution de la ville portera notamment sur la mise à disposition de sites et d'infrastructures, sur l'aide de personnels, sur l'implication de ses services, sur le public et les candidats, **DIT QUE** la ville de Marignane prendra en charge les frais d'hébergements des journalistes reporter d'images et des équipes assurant le tournage (5800 €), ainsi que les frais de mise à disposition d'un service de sécurité 24h/24h durant toute la durée de l'exploitation (3000 € environ), **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, **PRECISE QUE** la mise à disposition du domaine public est faite à titre gratuit.

DECIDE à la majorité (pour : 34 ; abstentions : 4, M. GOMEZ, MME LANTERMO, MME SUIRE-VINCIGUERRA, M. TORNAMBE) **DE FIXER**, à compter du 1^{er} septembre 2014, les prix unitaires des repas servis dans les restaurants scolaires municipaux, comme suit :

- Elèves non marignanais : 3,50 €
- Pour les usagers adultes : 5,52 €
- Pour les enfants inscrits aux NAPM : 4,50 € en maternelle – 4,80 € en élémentaire.

DECIDE à la majorité (pour : 34 ; abstentions : 4 , M. GOMEZ, MME LANTERMO, MME SUIRE-VINCIGUERRA, M. TORNAMBE), **DE CREER** les tarifications suivantes :

- **Accueil de loisirs sans hébergement :**

Tarifs du mercredi à compter de la rentrée scolaire 2014/2015 :

		1° Enfant		2° Enfant		3° Enfant	
TRANCHE 1	Jusqu' à 1000 €	11,50 €	13,00 €	10,80 €	12,30 €	10,20 €	11,70 €
TRANCHE 2	de 1001 à 1800 €	12,00 €	13,50 €	11,10 €	12,60 €	10,50 €	12,00 €
TRANCHE 3	de 1801 à 2500 €	12,65 €	14,00 €	11,50 €	13,00 €	10,80 €	12,30 €
TRANCHE 4	de 2501 à 3500 €	13,00 €	14,50 €	11,90 €	13,40 €	10,90 €	12,40 €
TRANCHE 5	Sup à 3500 €	13,50 €	15,00 €	12,30 €	13,80 €	11,10 €	12,60 €
Tarifs résidents extérieurs		17,00 €	19,90 €	17,00 €	18,90 €	17,00 €	17,90 €

* Colonne de gauche : Prix sans transport

* Colonne de droite : Prix avec transport

- **Centre de vacances (la Fare en Champsaur) :**

COLONIE SKI 6 JOURS	RESIDENT EXTERIEUR
267,70 €	
COLONIE ÉTÉ 15 JOURS	RESIDENT EXTERIEUR
ENFANT	302,60 €
ADOLESCENT	372,10 €
COLONIE OCTOBRE 6 JOURS	RESIDENT EXTERIEUR
209,50 €	

- **Centre d'animation sportif :**

	1° Enfant	2° Enfant	3° Enfant
TARIFS RESIDENT EXTERIEURS	20,40 €	19,40 €	18,40 €

MINI STAGES	RESIDENT EXTERIEUR
1/2 Journée	3,50 €

- **Piscines**

Résidents extérieurs :

Entrée individuelle adulte : 2.50 €

Entrée individuelle enfant (moins de 14 ans) et étudiant: 2.30 €

Abonnement adulte : 15.80 €

Abonnement enfant (moins de 14 ans) et étudiant: 14.40 €

- **Conservatoires de musique et de danse**

Discipline supplémentaire :

Résident : 10 €

Résident extérieur : 20 €



Information de Monsieur Le Maire :

→ En sa qualité d'autorité territoriale, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a décidé d'engager une procédure de fin de détachement pour l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services.

Clôture de séance : 19h15

**Le Maire,
Eric LE DISSES.**